



**ÉOLE-DE-RUZ**  
**PARC ÉOLIEN**  
COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

# Eole-de-Ruz se réjouit de franchir une étape importante

**La mise à l'enquête publique du parc « Eole-de-Ruz », partenariat entre la commune de Val-de-Ruz et Groupe E Greenwatt, s'est terminée le 19 décembre 2022. Cette phase de la procédure représente une étape importante vers la réalisation du futur parc éolien qui produira à terme 60 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 25'000 personnes.**

La mise à l'enquête du projet Eole-de-Ruz, qui prévoit la construction de sept éoliennes, a pris fin le 19 décembre 2022. Érigé en partie sur des terrains à la Commune de Val-de-Ruz, le parc éolien produira une énergie renouvelable qui couvrira l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 10'000 ménages, autrement dit 70 à 75% des besoins en énergie électrique de la population et des entreprises de Val-de-Ruz.

Après un mois de mise à l'enquête, le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel a annoncé avoir réceptionné quatre oppositions au plan d'affectation valant permis de construire. Pour le comité de pilotage, il s'agit d'une nouvelle phase qui commence. Elle consistera à comprendre les arguments concrets des opposants puis à chercher des solutions via des séances de conciliations avant d'obtenir le droit de construire.

## **Un développement de projet en commun**

Après le plébiscite du peuple neuchâtelois en 2014, c'est l'excellent travail mené avec les associations environnementales qui est à relever. Les discussions se sont faites dans un respect mutuel prenant en compte la problématique et les objectifs de chacun, dans le but de définir une vision commune du parc.

Cette procédure et ce travail en amont ont permis d'aboutir à des actions concrètes. Ainsi, 4.3 millions de CHF sur 25 ans seront investis en mesures de compensation. Un groupe de suivi environnemental sera également créé. Il aura la charge d'accompagner la construction, l'exploitation et le démantèlement de l'installation ainsi que de veiller au respect des engagements pris. De plus, des tâches d'analyse de la situation et de réduction des risques lui sont assignées.

## **Déprédations des gabarits d'enquête**

Le comité déplore la déprédation des gabarits placés durant la période de consultation et une plainte contre inconnu a été déposée. « Nous regrettons ce geste. Si son objectif était d'exprimer un mécontentement, nous rappelons que cette manière de faire va à l'encontre du choix populaire de 2014 et du travail de discussion et d'information réalisé par les parties prenantes depuis 10 ans. Il y a des procédures légales à respecter pour tout le monde », souligne François Cuche, président du comité de pilotage.

## **Eolien bon pour le climat**

Au cours de ses 20 à 25 années de fonctionnement, une éolienne produit au moins 40 fois plus d'énergie que celle nécessaire à sa fabrication, son montage, son utilisation et son élimination. Selon

la taille de l'installation, cette énergie dite grise est déjà compensée après 6 à 12 mois de fonctionnement. Les éoliennes sont majoritairement constituées d'acier, de cuivre et d'aluminium, qui sont en grande partie recyclable. Au total 80% à 90% des matériaux peuvent être réintégrés dans le circuit et réutilisés.

### **L'éolien - source d'énergie inépuisable**

L'énergie éolienne est une composante du mix énergétique qui doit permettre à la Suisse d'atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050, approuvée en votation en 2017, ainsi que de diminuer sa dépendance vis-à-vis de l'énergie importée et des énergies fossiles. Le parc éolien Éole-de-Ruz doit permettre à Neuchâtel de remplir sa part dans l'atteinte de cet objectif.

L'énergie éolienne est le complément idéal aux énergies solaire et hydraulique. Les deux tiers de sa production sont générés en hiver, lorsque la consommation est la plus élevée (chauffage, éclairage, activités intérieures) et que les productions solaire et hydraulique sont plus basses. Enfin, cette source d'énergie présente l'avantage d'être locale et de réduire les pertes et les coûts de transport.

Plus d'informations : [www.eole-de-ruz.ch](http://www.eole-de-ruz.ch)

### **Contacts pour les médias :**

#### **François Cuche**

Conseil communal de Val-de-Ruz, président du comité de pilotage

M +41 79 261 27 32

[francois.cuche@ne.ch](mailto:francois.cuche@ne.ch)

#### **Léonie Berset**

Chargée d'affaires Nouvelles énergies renouvelables

T +41 26 352 64 23

[leonie.berset@groupe-e.ch](mailto:leonie.berset@groupe-e.ch)



### **Val-de-Ruz**

#### **Val-de-Ruz en bref**

La Commune de Val-de-Ruz a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par la fusion de quinze communes du canton de Neuchâtel. Avec près de 17'000 habitants, elle est la troisième commune du canton en population et la deuxième en superficie. Plus d'infos sur [www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch).



#### **Groupe E Greenwatt en bref**

Spécialisée dans le développement des nouvelles énergies renouvelables, Groupe E Greenwatt conçoit, réalise et exploite notamment des installations photovoltaïques, de l'hydraulique ainsi que, à la demande des communes, des parcs éoliens. En favorisant la mise en œuvre de la transition énergétique, Groupe E Greenwatt veut offrir aux générations futures un monde durable.

Les actionnaires de Groupe E Greenwatt sont Groupe E à 90% et le Canton de Neuchâtel à 10%.

Vous trouverez plus d'informations sur le site <https://www.greenwatt.ch/>